

**L'an deux mille neuf, le 16 mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique LABOUREAU, premier adjoint.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2009

**Présents** : Mesdames Françoise MAUREL, Béatrice BRASSEUR, Gaëlle MARTINI, Agnès VALERO, Messieurs André FAURIAT, Patrick CHAVAROT, Daniel PRADIER, André BELVERGE, Christian VAURIS, Christophe PIRIN, Mickaël LAGIER.

**Absents**: Madame Charline MONNET

**Excusés** : Madame Liliane AVIT, Monsieur Christophe BECHERIAS

**Procuration** : de Mme Liliane AVIT à M. Dominique LABOUREAU, de M. Christophe BECHERIAS à M. Christian VAURIS

**Secrétaire de séance** : Monsieur André FAURIAT

## **VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Mr LABOUREAU donne lecture du compte rendu précédent en particulier les passages concernant : les demandes d'urbanisme, le transfert de compétence au SIEG, la vente d'une parcelle de chemin communal à Contournat, la création d'un poste pour nomination d'un agent non titulaire pour besoin occasionnel, la création d'un poste d'ATSEM, l'avenant pour dossier voirie communale 2008, la prolongation de délais pour le Syndicat de Contournat, la modification du contrat d'assurance communal, le contrat du matériel informatique, les statuts de la Communauté de Communes, la désignation d'un délégué supplémentaire à la Communauté de Communes, l'utilisation de la Salle du Syndicat de Contournat, l'encaissement d'un chèque. Le conseil municipal valide ce compte-rendu à l'unanimité.

## **DEMANDE D'URBANISME**

A présenter lors du prochain Conseil Municipal

## **VALIDATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Premier Adjoint explique que pour pouvoir payer l'ensemble des travaux afférents aux opérations d'investissement et en attendant que les subventions soient entièrement débloquées, il est nécessaire de créer une ligne de trésorerie permettant d'effectuer des tirages quotidiens.

Une seule ligne est ouverte pour couvrir les 3 budgets.

Le montant de cette ligne de trésorerie sera de 200 000 €.

Elle sera clôturée dès réception des subventions.

Deux établissements ont été contactés : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

- La Caisse d'Epargne a fait une proposition pour 100 000 €, n'a rien proposé pour 200 000 € :

Durée d'un an maximum

taux d'intérêt pour 100 000 € : au choix de l'emprunteur à chaque tirage T4M (Taux moyen Mensuel du Marché Monétaire) + marge de 1.80%

Tirage en crédit d'office, remboursement débit d'office, paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office, frais de dossier 150 €

- Le Crédit Agricole propose :

Durée 12 mois maximum

Taux : T4M + 1.30 % au taux actuel de 2.5583 % marge comprise (T4M de février 2009 : 1.2583 %)

Possibilité de tirages quotidiens,

Le paiement des intérêts sera trimestriel à terme échu par virement. Commission d'engagement 200 €.

C'est donc la proposition du Crédit Agricole qui est retenue pour être la plus avantageuse sur la somme retenue.

M. le Premier Adjoint rappelle l'utilité d'une ligne de trésorerie, à savoir, permettre de payer les entrepreneurs avant de percevoir les subventions.

Elle évite ainsi le recours à l'emprunt. Son existence permet cette facilité. Si elle n'est pas utilisée, aucun frais n'est dû par la collectivité.

M. le Premier Adjoint est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette création de ligne de trésorerie pendant l'indisponibilité de Mme le Maire.

Vote du conseil par douze voix « Pour » et deux abstentions.

## VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE CONTOURNAT

Monsieur le Premier Adjoint expose la nécessité, mais aussi l'urgence de rénover les vitraux de l'église de Contournat qui sont cassés par endroit, mais également très abîmés par divers éléments naturels. Cette rénovation doit être faite sur l'ensemble des fenêtres.

Monsieur le Premier Adjoint propose un plan de financement :

EDIFICE	NATURE DES TRAVAUX	DEVIS TRAVAUX
<b>Eglise de Contournat</b>	Restauration des vitraux	1 270.00
	• Fenêtre n° 4	1 945.00
	• Fenêtre n° 6	
	• Fenêtre n° 2	1 275.00
<b>TOTAL HT</b>		<b>4 490.00</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>5 370.04</b>
<b>Subvention</b>		
<b>Conseil Général 25 % sur le montant HT</b>		<b>1 122.50</b>
<i>Autofinancement de la commune</i>		<b>4 247.57</b>

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, valide les travaux ci-dessus énumérés ainsi que le plan de financement du dossier.

Dans un deuxième temps, il charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour présenter le dossier retenu afin de solliciter les aides financières mentionnées. Il lui donne également tout pouvoir pour faire aboutir le dossier

## VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DE PONT SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Premier Adjoint expose la nécessité d'entretenir les différents ponts de la voirie communale, aussi propose-t-il un plan de rénovation de ces ouvrages de voiries.

Monsieur le Premier Adjoint propose un plan de financement :

EDIFICE	NATURE DES TRAVAUX	DEVIS TRAVAUX
<b>Pont chemin des Patureaux</b>	• Travaux de mise en sécurité	5 033.00
<b>TOTAL HT</b>		<b>5 033.00</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>5 033.00</b>
<b>Subvention</b>		
<b>Conseil Général 30 % sur le montant HT</b>		<b>1 509.90</b>
<i>Autofinancement de la commune</i>		<b>3 523.10</b>

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, valide les travaux ci-dessus énumérés ainsi que le plan de financement du dossier.

Dans un deuxième temps, il charge Madame le Maire, et lui donne tout pouvoir pour présenter le dossier retenu afin de solliciter les aides financières mentionnées. Il lui donne également tout pouvoir pour faire aboutir le dossier

## **NOUVEAUX ADHERENTS A L'EPF Smaf**

Monsieur le Premier Adjoint n'ayant pas tous les éléments de discussion propose de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal.

## **VALIDATION DE LA VENTE DE LA LAME DE DENEIGEMENT**

Monsieur le premier adjoint expose que la commune a répondu favorablement à la proposition d'un particulier pour acheter la lame de déneigement et assurer avec celle -ci le déneigement de la commune suivant une convention précisant les conditions.

Considérant l'offre de 350.00 € pour la reprise de ce matériel,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de céder, le lot composé d'une lame de déneigement au prix de 350.00 €
- dit que cette recette sera portée au budget de la Commune sur le compte 7788

## **CHEQUE A ENCAISSER**

Monsieur le premier Adjoint précise que, suite à un récent changement de photocopieur, la Société Lixxbail procède au remboursement d'une partie du loyer de location de l'ancien matériel qui couvrait la période du 01/02/2009 au 30/04/2009, le montant est de 955.60 €.

Cette somme sera enregistrée sur le compte 7788 de la commune. .

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à l'unanimité à procéder au recouvrement de ce chèque.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Assainissement : pour la vidange des fosses : il faut préciser la longueur des tuyaux nécessaires.  
et problème du contrôle du branchement : certains habitants se plaignent

Tir à l'arc dans la salle des fêtes : il faudra étudier les modalités et le fonctionnement de l'activité

Nettoyage des villages : il faudra faire une estimation pour voir les priorités.

Etude de l'extension du réseau éclairage public à Coppel

Un problème de sécurité se pose pour la cloche de l'église de Contournat Un service minimum d'accueil sera organisé pour la journée de grève du 19 mars prochain.

Chantier de réinsertion : une réunion est prochainement prévue par la Communauté de Communes afin d'établir un calendrier de travaux à réaliser.

Information sur les stages de remise à niveau pour les élèves pendant les vacances scolaires.

Information sur la « Maison des Parents » : association ayant pour objectif la création d'une structure d'accueil pour les familles et accompagnants, à proximité du Nouvel Hôpital d'Estaing. La participation communale pourrait être de 1 € par habitant.

## **LAMPES A REPARER :**

Aucune

**Fin de la séance à 22 heures 55**